

# ÉLECTIONS CMA du 3 au 13 MAI 2022

## ÉLECTIONS PARITAIRES METIERS COMMISSIONS CHAMBRES DE

---



### CHERS COLLÈGUES

Entre le 3 et le 13 mai 2022, vous serez invités à élire par correspondance vos représentants nationaux à la Commission Paritaire Nationale, la CPN56.

Ce scrutin est crucial pour le dialogue social dans nos établissements. Lors des dernières élections en 2017, vous avez attribué à la CGT deux sièges dans cette commission.

Cette élection est déterminante pour vous représenter puisque elle permettra également de définir les instances paritaires

**comme les Commissions de Discipline, L'ONE (Observatoire National des Emplois) qui définit et négocie les fiches emploi et le bilan social, la commission de cessation de fonction (qui donne un avis sur les suppressions de postes), et la CPN52 qui au final vote les modifications du statut.**

**Le même jour, vous voterez pour élire vos représentants locaux en Commission Paritaire Locale, les CPL. Ceux qui, dans votre établissement, au plus près de vos réalités, doivent porter vos préoccupations, vos souhaits, vos colères.**

**Qui mieux que la CGT défend les salariés ?** Durant cette mandature, Le SNCA-CGT est la seule organisation syndicale du réseau à avoir réagi fermement et avec véhémence. A chaque séance de la CPN56, le SNCA-CGT a dénoncé auprès du ministère la politique salariale « fantôme » des présidents. Le SNCA-CGT a appelé à la mobilisation sur la défense du pouvoir d'achat à maintes reprises. Il a œuvré pour le dégel du point d'indice et à proposer une modification ambitieuse des grilles indiciaires. Il a négocié et signé l'accord national sur les RPS.

**Le 20 mars 2019**, malgré nos appels à l'unité syndicale, la CGT a été la seule à organiser la mobilisation générale; la seule à avoir manifestée officiellement et porter devant les CMA et le siège de CMA France à Paris les revendications salariales des agents.

**En juillet 2021**, suite au groupe de travail sur les rémunérations, la CGT a aussi été la seule organisation à boycotter la CPN52 (instance décisionnaire présidé par le ministère), refusant ainsi de cautionner la paupérisation croissante des agents.

Rappelez-vous, en 2009, la CGT avait refusé de cautionner les reculs importants contenus dans le texte du nouveau statut et les mirages de l'avancement au mérite. Hélas, nous avons raison !

Depuis, la situation des agents des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ne cesse de se dégrader. La Révision Générale des Politiques Publiques, la régionalisation et la diminution du financement public fragilisent tout un réseau d'aide aux artisans, à la création et reprise d'entreprises et de soutien à l'apprentissage et aux jeunes.

**Vous mesurez aujourd'hui à quel point les agents des CMA sont déçus. Douze années blanches pour la valeur du point, des possibilités de licenciement au rabais, la perte des avantages locaux, les attaques sur le temps de travail des agents, sont les principaux motifs de colère des salariés de nos établissements. Le SNCA-CGT a été l'artisan de l'unité syndicale pour bloquer les projets funestes des employeurs. Il faut renforcer cette détermination.**

**Nous avons besoin d'un syndicalisme revendicatif, d'union, impliqué, fort et solidaire, loin d'un syndicalisme de cogestion, dont on voit bien qu'il ne mène qu'au malheur des salariés.**

**Renforçons la place de la CGT dans les instances paritaires nationales et locales !**



Vous trouverez sur ce site un certain nombre d'informations et d'outils :

- La profession de foi du SNCA-CGT
- Le bilan de la dernière mandature
- Les revendications du SNCA-CGT
- l'affiche de campagne
- Une foire aux questions